

Date de transmission de l'acte: 25/03/2026

Date de reception de l'AR: 25/03/2026

025-212502561-DE_2026_026BBB-DE

A G E D I
République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Canton de Maiche

Commune de Frambouhans

6 Grande Rue

25140 FRAMBOUHANS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

**Nombre de
Conseillers**

En exercice – 15

Présents – 15

Votants – 15

Absents - 0

Représentés - 0

Non votants - 0

Excusés - 0

Séance du samedi 21 mars 2026

vingt et un mars deux mille vingt-six à 11h00

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMMAIN, Thomas TOURNIER, Myriam CAILLE, Charles MONNET, Emilie OUDOT, Jean-Pierre CALI, Véronique BARTHOULOT, Pascal VIENOT, Vanessa GUINCHARD, Anne-Sophie BELAZIZ, Sylvain LAURENT, Marie NEZET, Mélissa PAGNOT, David PRETRE, Franck VUILLEMIN

Etaient représentés :

Etaient excusés :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Franck VUILLEMIN

Date de convocation et affichage le 17/03/2026

Délibération n° DE_2026_026BBB

ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Franck Villemain, Maire, le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Au vu de la délibération du Conseil municipal n° DE_2026_025, le nombre d'adjoints au Maire est fixé à quatre (4).

Monsieur le Maire lance un appel à candidatures pour l'élection des Adjoints par le Conseil municipal.

La liste suivante est proposée :

1. Thomas Tournier
2. Myriam Caille
3. Charles Monnet
4. Emilie Oudot

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du doyen d'âge.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-7-2 qui prévoit que « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le samedi 21 mars 2026

Date de transmission de l'acte: 25/03/2026

Date de réception de l'AR: 25/03/2026

025-212502561-DE_2026_026BBB-DE

AGEDI
La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Résultat du tour de scrutin :

- nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du Code électoral) : 0
- nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15

majorité absolue : 8

La liste ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, **sont proclamé(e)s Adjoint(e)s au Maire** et sont immédiatement installé(e)s, dans l'ordre suivant en fonction de l'ordre de présentation sur la liste :

- M. TOURNIER Thomas : 1er adjoint
- Mme CAILLE Myriam : 2ème adjointe
- M. MONNET Charles : 3ème adjoint
- Mme OUDOT Emilie : 4ème adjointe

M. TOURNIER Thomas : 1er adjoint

Les élus ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Nombre de vote(s) pour : 15

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus
Le Maire, Franck VILLEMANN

